

No de plainte	Recommandations du Bureau du Commissaire	Réponses et mesures prises par l'ÉBQ pour répondre aux recommandations
5107-25-002 5107-25-003 5107-25-004 5107-25-005 5107-25-006	Que l'École du Barreau mette en place une procédure afin de s'assurer que les personnes qui entreprennent le programme de formation, suivi de 3 examens, aient l'information pertinente pour se préparer auxdits examens ;	<ul style="list-style-type: none"> - Dès la session d'automne 2025, un guide de préparation pour chacun des examens est mis à la disposition des personnes candidates ; - Pour l'année en cours, les avis d'examens sont révisés afin de mettre l'emphase sur les liens entre le module de préparation à l'examen de droit appliqué ou l'enseignement du volet <i>Théorie de la cause et rédaction</i> ou <i>Éthique, déontologie et pratique professionnelle</i>, et l'examen afférent ; - Les présentations à l'accueil de l'automne 2025 ont été bonifiées de ces informations ; - Le <i>guide de la personne candidate 2025-2026</i> précise les informations essentielles pour se préparer auxdits examens ; - Le programme de professionnalisation de l'ÉBQ sera plus amplement abordé lors des présentations universitaires en 1^{re} et 3^e année du baccalauréat en droit aux différentes universités.
5107-25-002 5107-25-003 5107-25-004 5107-25-005 5107-25-006	Que l'École du Barreau élabore un guide indiquant concrètement le type de questions/réponses qui sont attendues, que le contenu de la matière aux examens soit explicite ;	<ul style="list-style-type: none"> - Dès la session d'automne 2025, un guide de préparation pour chacun des examens sera mis à la disposition des personnes candidates. (Septembre 2025 - examen de droit appliqué et novembre 2025 - Théorie de la cause et Éthique, pratique professionnelle et déontologie. <i>Le guide de préparation à l'examen de droit appliqué 2025-2026</i> élabore concrètement le type de questions/réponses qui sont attendues, de même que le contenu de la matière. L'ancien guide portant ce nom a été renommé le <i>Guide de préparation du plan d'apprentissage</i> afin de distinguer l'objectif de ces deux documents.

5107-25-002	Que l'École du Barreau mette à la disposition des personnes étudiantes au moins un exemple d'un examen permettant une préparation adéquate ;	<ul style="list-style-type: none"> - Le 3 septembre 2025, un examen de simulation en droit appliqué a été déposé sur le portail des personnes candidates ; - Au mois de novembre 2025, dès le début des cours en Théorie de la cause et rédaction ainsi que ceux en Éthique, déontologie et pratique professionnelle, de tels examens de simulation sur ces sujets seront eux aussi, déposés sur le portail.
5107-25-003		
5107-25-004		
5107-25-005		
5107-25-006		
5107-25-002		
5107-25-004		
5107-25-006		
5107-25-002	Que l'École du Barreau informe les personnes étudiantes à l'avance du type de réponse qu'elles peuvent s'attendre à recevoir du comité de révision. En d'autres termes, s'il n'est pas dans la mission du comité de révision de réfuter chacun des arguments soumis dans la demande, mais plutôt d'expliquer pourquoi la réponse initiale est exacte, cette information doit être communiquée en amont du processus ;	<ul style="list-style-type: none"> - En août 2025, le Comité de la formation professionnelle a adopté des modifications à la <i>Politique sur la consultation des examens, rencontres avec les professeurs, séance de prise de notes et demande de révision</i> où a été précisé le type de réponses que les personnes candidates peuvent s'attendre à recevoir.
5107-25-003		
5107-25-004		
5107-25-005		
5107-25-006		

5107-25-002	Que l'École du Barreau s'assure que le comité de révision analyse chacun des motifs invoqués au soutien des demandes, de manière individuelle ;	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau formulaire de demande de révision est en cours de préparation pour chaque examen et proposera une présentation claire qui permettra de bien analyser chacun des motifs invoqués au soutien des demandes de révision de manière individuelle ; - Un processus de vérifications est instauré afin de s'assurer de la transmission et de la réponse à l'ensemble des demandes soumises au Comité de révision ; - Des directives expliquant le cadre d'analyse, les étapes et proposant une grille d'analyse seront acheminées aux membres du Comité de révision.
5107-25-002	Que l'École du Barreau s'assure que les étudiants aient tous les éléments d'information nécessaires pour être en mesure de répondre correctement, notamment en ce qui a trait :	- Un guide de préparation pour chacun des examens sera mis à la disposition des personnes candidates dès la session d'automne 2025.
5107-25-003		- Les avis d'examens sont révisés afin de mettre l'emphasis sur les liens entre le module de préparation à l'examen de droit appliqué ou l'enseignement du volet Théorie de la cause et rédaction ou Éthique et l'examen, dès l'automne 2025.
5107-25-004		
5107-25-005		<ul style="list-style-type: none"> • à la manière d'aborder un examen à choix multiples ; • aux exercices pratiques vus durant la période d'autoformation
5107-25-006		<ul style="list-style-type: none"> • à la documentation utilisée durant la période d'autoformation. L'information quant à la valeur juridique, ou la force probante de la documentation fournie par le Barreau, doit être communiquée aux candidats à l'examen.

5107-25-004 5107-25-005	Que l'École du Barreau fournisse des explications au plaignant sur les motifs de refus de considérer une autre réponse que celle du corrigé, de manière plus personnalisée et transparente	- Le 12 septembre 2025, l'ÉBQ a transmis une note de service étoffée aux plaignants à l'égard de la question 24.
5107-25-004 5107-25-006	Que l'École du Barreau allonge le délai pour déposer une demande de révision à la période de consultation et des rencontres avec les professeurs et que le délai de 15 jours pour répondre à cette demande commence à courir à l'expiration de ce délai ;	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier 2025-2026 étant déjà en cours, nous procéderons à la mise en œuvre de cette recommandation à compter du calendrier académique 2026-2027, lequel sera conçu afin d'intégrer cette modification ; - L'accès à la boîte de dépôt des demandes de révision débutera dès la fin de la période de consultation des examens, et ce jusqu' à la date prévue au calendrier. Un avis précisera que le délai de 15 jours afin que le Comité de révision rende sa décision débutera à compter de la dernière journée où la boîte sera ouverte, soit la date de dépôt prévu au calendrier ; - La <i>Politique sur la consultation des examens, rencontres avec les professeurs, séance de prise de notes et demande de révision</i> sera révisée afin de prendre plein effet au cours de l'année 2026-2027.
5107-25-004 5107-25-006	Que l'École du Barreau fournisse aux personnes étudiantes une copie de leurs points obtenus lors de la première étape du processus de consultation des examens ;	- Dès la session d'automne 2025, l'École du Barreau fournira aux personnes candidates une copie de leurs points obtenus lors la première étape du processus de consultation des examens.

5107-25-004 5107-25-006	Que l'École du Barreau rappelle aux professeurs qui répondent aux questions des personnes étudiantes que la <i>Politique et règles d'application - Consultation des examens, rencontres avec les professeurs, séance de prise de notes et demandes de révision</i> prévoient que les rencontres téléphoniques peuvent durer jusqu'à 20 minutes ;	- L'ÉBQ rappellera aux professeurs qui répondent aux questions des personnes candidates que la <i>Politique et règles d'application - Consultation des examens, rencontres avec les professeurs, séance de prise de notes et demandes de révision</i> prévoit le temps alloué pour chaque rencontre.
5107-25-004 5107-25-006	Que l'École du Barreau établisse des balises concrètes et claires de ce que constituent des notes schématiques, lors de la séance de prise de notes durant une consultation de la copie d'examen, de manière à s'assurer que ce soit constant d'un surveillant à l'autre et d'un centre de formation professionnelle à un autre ;	- En août 2025, le Comité de la formation professionnelle a adopté des modifications à la <i>Politique sur la consultation des examens, rencontres avec les professeurs, séance de prise de notes et demande de révision</i> où ont été précisées les balises concrètes de ce que constituent les notes schématiques.
5107-25-004 5107-25-005 5107-25-006	Que l'École du Barreau s'assure que les personnes étudiantes ont pris connaissance du contenu de la <i>Matrice des compétences</i> ainsi que de l'objectif de professionnalisation du parcours qu'elles entreprennent.	- À compter de l'inscription 2026, les personnes candidates devront attester à même leur formulaire d'inscription avoir pris connaissance de la matrice des compétences ainsi que des objectifs du programme qu'ils entreprennent. - La <i>Matrice des compétences</i> se retrouve tant sur le site internet de l'ÉBQ que sur Cognitis et ce, depuis le début du nouveau programme.
5107-25-005	Que l'École du Barreau s'assure que les réponses du comité de révision soient rédigées de manière neutre ;	- Des directives expliquant le cadre d'analyse d'une demande de révision et les attentes de l'ÉBQ quant à la formulation claire et neutre des décisions seront acheminées aux membres du Comité de révision.

5107-25-006

Que l'École du Barreau, lors de la journée d'accueil, s'assure que les nouveaux étudiants soient adéquatement informés, notamment : De la mission de protection du public de l'Ordre et de l'École du Barreau ;

De la distinction à faire entre un programme universitaire et le programme de formation professionnelle prodigué par l'École ;

Du fait que les communications entre la communauté étudiante et la direction de l'École sur des enjeux de processus et méthodes devraient passer par l'entremise des associations étudiantes de chacun des centres de formation ;

Du fait qu'il existe des ressources à la disposition des personnes qui ressentent des difficultés psychologiques durant leurs parcours à l'École du Barreau ;

- Depuis l'automne 2025, plusieurs précisions ont été apportées à la présentation de la journée d'accueil tenue dans les différents centres de formation afin de répéter le message et l'information quant à la mission de protection du public du Barreau du Québec ;
- Les thèmes suivants en font maintenant partie :
 - La mission de protection du public de l'Ordre et de l'ÉBQ ;
 - La distinction à faire entre un programme universitaire et le programme de formation professionnelle prodigué par l'ÉBQ ;
 - Le fait que les communications entre la communauté étudiante et la direction de l'ÉBQ sur des enjeux de processus et méthodes devraient passer par l'entremise des associations étudiantes de chacun des centres de formation ;
 - Le fait qu'il existe des ressources à la disposition des personnes qui ressentent des difficultés psychologiques durant leurs parcours à l'ÉBQ.
- Dans le cadre de cette journée d'accueil, une capsule portant spécifiquement sur le rôle de l'avocat a été présentée ;
- Cette journée d'accueil présente également la professionnalisation attendue des personnes candidates lors de leur passage à l'ÉBQ et ce que cela implique ;
- Les thèmes récurrents de professionnalisation et de compétences sont présentés dans le cadre d'infolettres de l'ÉBQ ;

- Les associations étudiantes rencontrent la Direction de l'ÉBQ une fois par mois dans le cadre de réunions fixées à l'avance avec les diverses parties ;
- Le rôle des associations étudiantes et leur représentativité ont été incorporés dans le *Guide de la personne candidate 2025-2026* ;
- Un registre des communications sur les sujets de la professionnalisation et les compétences de l'avocat sera tenu fin de s'assurer que le message soit répété ;
- Le *Guide du candidat* ainsi que le site internet de l'ÉBQ présentent déjà les services étudiants concernant le bien-être et santé psychologique des personnes candidates offert par le PAMBA. De même, des affiches faisant la promotion du PAMBA sont déjà disposées dans les salles de formation de l'ÉBQ.